



COMPTABILITE APPROFONDIE

FILIERE GESTION

SEMESTRE 7

IV- LES OPERATIONS EN DEVISES

Mr Larbi TAMNINE

2023/2024

CONTENU DU CHAPITRE :

4-1 Principes généraux d'évaluation

4-2 Cas pratique

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE:

RESUME:

Les opérations réalisées par une entreprise localisée avec des entreprises situées également au Maroc ne posent pas de problème spécifique, car elles sont réalisées en monnaie nationale, le dirham. Tout risque de change est supprimé.

Les opérations réalisées avec l'étranger sont réalisées en monnaies étrangères (devises). Ainsi, deux problèmes se posent:

- d'abord un problème d'évaluation:

- des transactions, à l'entrée dans le patrimoine ou à la sortie;
- et des relations de dettes et créances commerciales ou financières lors de l'établissement du bilan, lorsque la conclusion d'un contrat et son règlement définitif ne se situent pas dans le même exercice.

- puis, celui du traitement comptable et fiscal de l'écart de conversion mis en évidence lors de l'inventaire.

4-1 PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION

4-1-1 Les dispositions du PCG

Selon l'article 22 de la loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants, les documents comptables sont établis en monnaie nationale.

Selon le PCG, la conversion et la comptabilisation des créances et les dettes libellées en devises se font sur la base du dernier cours de change connu.

A l'inventaire, les différences constatées entre les valeurs historiques et celle résultant de la conversion sont inscrites dans les **comptes de conversion-actif** ou **comptes de conversion-passif**.

Les comptes de conversion sont des comptes transitoires (ou d'ordre) qui enregistrent les écarts de conversion en attente de régularisation. Ils sont utilisés à la clôture de l'exercice et soldés à l'ouverture de l'exercice suivant.

N.B: Dans ce chapitre, on va se limiter aux créances et dettes libellées en monnaies étrangères

4-1-2 L'évaluation à l'entrée

Les créances et les dettes contractées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du cours de change du jour de l'opération : date de facturation en général, date de l'accord des parties, ou date de paiement en ce qui concerne les avances et acomptes reçus ou donnés.

Toutefois, les créances ou dette nées d'opérations dites de " couverture de change " sont converties en dirhams sur la base du cours de change à terme figurant dans les contrats.

EXEMPLE:

"PEINSUD" est une entreprise spécialisée dans la production et la commercialisation de la peinture aéronautique. Parmi les opérations effectuées au cours du mois de décembre 2019:

- le 02 décembre, vente de produits finis à une entreprise française pour un montant de 50 000 €. Les marchandises sont payables à 60 jours fin du mois. Le cours de change le 02-12: 1€ = 11,00 DH;
- le 15 décembre, l'entreprise a emprunté auprès d'un groupe de banques américaines la somme de 200 000 \$ remboursable sur une durée de 5 ans par fractions égales. Les intérêts annuels, au taux de 12 % sont payables à terme échu, au 01 décembre de chaque année.

Le jour de la souscription du contrat: 1\$ = 8 DH.

Passer au journal de l'entreprise les écritures du 02 et du 15 décembre.

CORRIGE:

3421		02/12/2019		
	7111	Clients	550 000	
		Ventes de marchandises		550 000
		<i>50 000 x 11</i>		
5141		15/12/2019		
	1481	Banques	1 600 000	
		Emprunts auprès des établissements de crédit		1 600 000
		<i>200 000 x 8</i>		

4-1-3 L'évaluation à l'arrêt des comptes

Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et inscrites en comptabilité par correction de l'enregistrement initial en dirhams sur la base du dernier cours de change à la date d'inventaire.

✓ Règle générale

Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes (valeurs " historiques ") et celles résultant de la conversion à la date de l'inventaire majorent ou diminuent les montants initiaux et constituent :

- des pertes latentes dans le cas de majoration des dettes ou de minoration des créances ;
- des gains latents dans le cas de majoration des créances ou de minoration des dettes.

Ces différences ou " écarts de conversion " sont inscrits en contrepartie des variations des créances et dettes :

- à l'actif du bilan pour les pertes latentes dans les rubriques " Ecart de conversion - Actif " de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ;
- au passif du bilan pour les gains latents dans les rubriques " Ecart de conversion - Passif " du Financement Permanent et du Passif Circulant.

Ainsi, par application du principe de prudence:

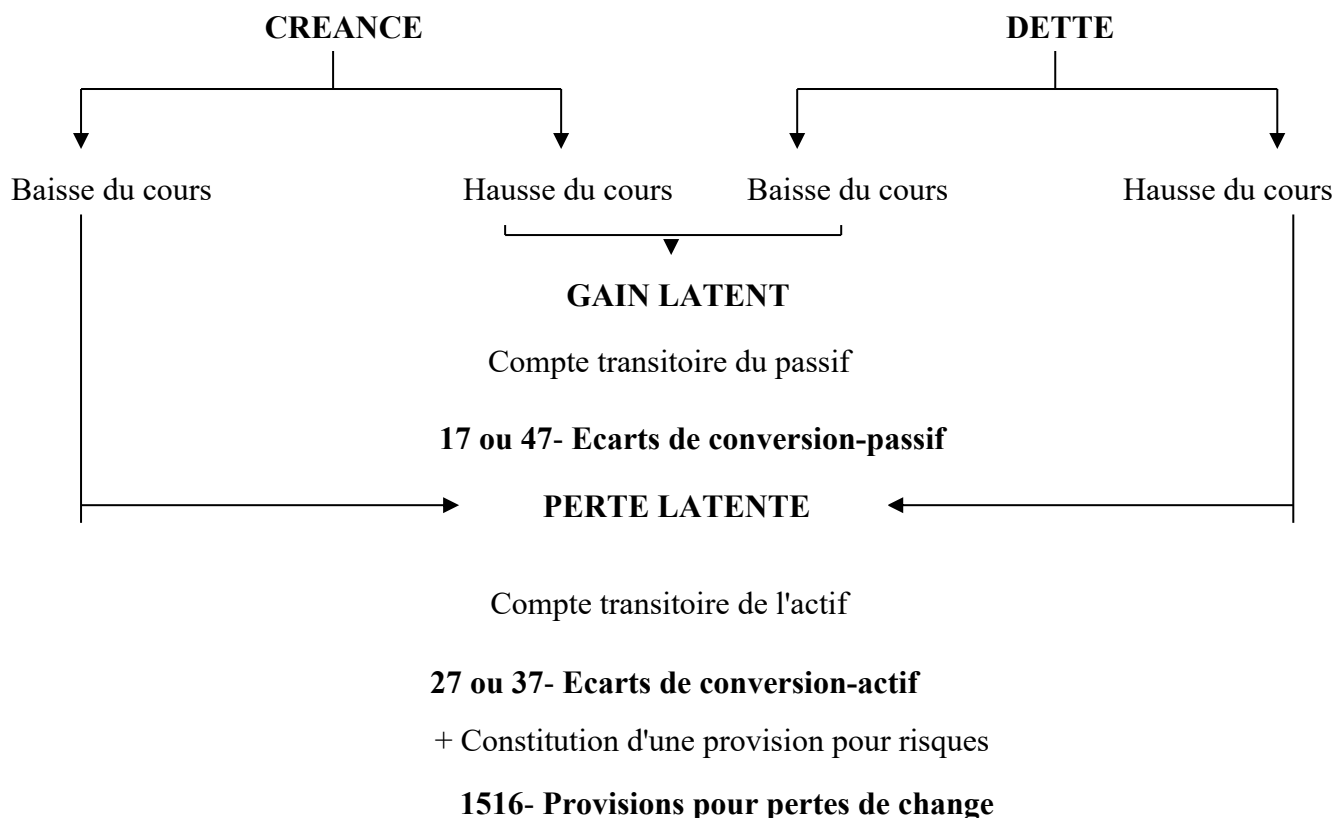
- les **gains latents** ne sont donc pas inscrits dans les produits, car non encore réalisés;
- les **pertes latentes**, représentant un risque de change à la date de l'inventaire, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges de caractère durable pour les créances et les dettes à plus d'un an d'échéance à la date du bilan, ou de provisions pour risque et charges du passif circulant pour celles à moins d'un an d'échéance à la date du bilan.

✓ Cas exceptionnels

- Existence d'une couverture de change : lorsque l'opération traitée en monnaie étrangère s'accompagne d'une opération parallèle destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation de change, la provision pour risques n'est à constituer qu'à concurrence du risque non couvert.
- Quasi couverture de change résultant d'une position globale de change: lorsque les pertes et gains latents de change concernent des créances et des dettes dont les échéances sont suffisamment rapprochées les unes des autres pour constituer une " position globale de change ", le montant de la dotation aux provisions peut être limité à l'excédent des pertes sur les gains ; une telle situation doit tenir compte notamment de la conjoncture monétaire.
- Emprunt finançant des immobilisations à l'étranger: La perte latente constatée sur un emprunt en monnaie étrangère peut être considérée comme couverte par la plus-value latente afférente aux immobilisations acquises au moyen de cet emprunt et situées dans le pays ayant pour unité monétaire ladite monnaie.

✓ Comptabilisation

Les principes de comptabilisation peuvent être résumés dans le schéma suivant:



NB: Sur le plan fiscal, les profits latents de change sont à réintégrer au résultat fiscal de façon extracomptable et les pertes latentes de change sont déductibles du résultat fiscal.

EXEMPLE:

Prenons les données de l'exemple précédent et à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2019:

- le cours d'un € est de 10,50 DH

- le cours d'un \$ est de 7,00 DH

1° Analyser ces deux opérations au 31 décembre 2019 du point de vue comptable et fiscal.

2° Passer au journal de l'entreprise les écritures nécessaires au 31 décembre 2019.

3° Passer au journal les écritures de contrepassation.

CORRIGE:

1°

→ Du point de vue comptable

A la date de la clôture de l'exercice comptable, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dirhams sur la base du dernier cours de change. C'est ce montant qui doit apparaître au bilan.

Ainsi, lors de l'inventaire deux situations se présentent:

- L'évaluation au cours de change de la clôture fait apparaître **un gain latent**. Ce dernier est inscrit au Passif (compte transitoire) mais sans incidence sur le résultat par application du principe de prudence.
- L'évaluation au cours de change de la clôture fait apparaître **une perte latente**. Cette perte est inscrite à l'actif de l'entreprise (compte transitoire) et doit aussi faire l'objet d'une provision pour risque qui vient en déduction du résultat comptable de l'exercice.

→ Du point de vue fiscal

Par divergence avec la loi comptable:

- les gains de change latents sont imposables. Ils sont ajoutés de manière extracomptable au résultat avant impôt;
- les pertes de change latentes sont des charges déductibles fiscalement.

2°

3701		31/12/2019 Diminution des créances circulantes	25 000	
	3421	Clients $50\ 000 \times (11,0 - 10,5)$		25 000
6393		31/12/2019 Dotations aux provisions pour risques et charges financières	25 000	
	4506	Provisions pour pertes de change <i>Constatation de la provision pour perte de change</i>		25 000
1481		31/12/2019 Emprunts auprès des établissements de crédit	200 000	
	1720	Diminution des dettes de Financement $200\ 000 \times (8-7)$		200 000
6311		31/12/2019 Intérêts des emprunts et dettes	14 000	
3458		Etat, autres comptes débiteurs	1 400	
	4493	Intérêts courus et non échus à payer $\text{Intérêts} = 200\ 000 \times 12\% \times 1/12 = 2\ 000 \$$ $\text{Soit en DH} = 2\ 000 \times 7 = 14\ 000 \text{ DH}$		15 400

3°

3421		01/01/2020		
	3701	Clients	25 000	
		Diminution des créances circulantes		25 000
		<i>Contre-passation</i>		
1720		01/01/2020		
	1481	Diminution des dettes de Financement	200 000	
		Emprunts auprès des établissements de crédit		200 000
		<i>Contre-passation</i>		
4493		01/01/2020		
	6311	Intérêts courus et non échus à payer	15 400	
	3458	Intérêts des emprunts et dettes		14 000
		Etat, autres comptes débiteurs		1 400
		<i>Contre-passation</i>		

4-1-4 A la date du règlement

A la date de règlement, les pertes et les gains sont alors certaines; ils doivent donc être comptabilisés en tant qu'éléments du résultat financier, à savoir:

- en tant que gains, dans le compte : **7331- Gains de change propres à l'exercice**

- en tant que pertes, dans le compte : **6331- Pertes de change propres à l'exercice**

Si à la fin de l'exercice précédent, on avait constaté une provision pour pertes de change, elle deviendra alors sans objet et devrait être rapporté au résultat de l'exercice de règlement.

EXEMPLE:

- Le 28 février 2020, l'entreprise "PEINSUD" a reçu le paiement de la facture due par le client français. A cette date 1€ = 11,25 DH;

- Le 01 décembre 2020, l'entreprise procède au remboursement annuel de 40 000 \$, ainsi qu'au paiement des intérêts annuels. A cette date, 1\$ = 8,50 DH

Passer au journal de l'entreprise les écritures relatives aux opérations ci-dessus.

CORRIGE:

5141	3421 7331	28/02/2020		562 500	550 000 12 500
		Banques	Clients		
			Gains de change		
		$50\ 000 \times 11,25$			
1481 6331	5141	01/12/2020		320 000 20 000	340 000
		Emprunts auprès des établissements de crédit (1)			
		Pertes de change propres à l'exercice (2)	Banques		
		(1) $40\ 000 \times 8 = 320\ 000\ DH$ (2) $40\ 000 \times (8,5 - 8)$			
6311 34552	5141	01/12/2020		204 000 20 400	224 400
		Intérêts des emprunts et dettes			
		Etat, TVA récupérable sur les charges	Banques		
		$200\ 000 \times 12\% \times 8,5 = 204\ 000$			

4-2 CAS PRATIQUE

Le groupe Lesieur Cristal est amené dans le cadre de son activité à importer des matières premières de l'étranger. La société exporte également une partie de ses produits vers l'étranger.

Confrontée à une évolution défavorable des taux de change et également des cours des matières premières, l'entreprise est de plus en plus exposée au risque de change ce qui impacte négativement sa rentabilité.

En se référant à l'annexe ci-dessous, répondre aux questions ci-après :

1° Rappeler :

- a) les règles générales d'évaluation du PCG des dettes et des créances libellées en monnaies étrangères;
- b) les traitements comptable et fiscal des fluctuations des taux de change et son impact sur l'image fidèle.

2° Passer au journal de l'entreprise toutes les écritures comptables relatives aux créances et dettes en monnaies étrangères ci-dessous.

ANNEXE: Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Tiers	Dates des factures	Montants	Cours de change à la date des factures	Cours de la devise au 31/12	Cours de devise au règlement	Echéance
CLIENTS (créances en €)						
Carrefour	25-10-2019	130 000 €	1€ = 11,30 DH	1€ = 11,20 DH	1€ = 11,40 DH	25-02-2020
Amixo	01-11-2019	115 000 €	1€ = 11,15 DH	1€ = 11,20 DH	1€ = 11,10 DH	30-03-2020
FOURNISSEURS (dettes en \$)						
Jakson	15-11-2019	49 500 \$	1\$ = 7,775 DH	1\$ = 7,990 DH	1\$ = 8,115 DH	15-02-2020
LCMD	30-10-2019	61 000 \$	1\$ = 8,100 DH	1\$ = 7,990 DH	1\$ = 8,215 DH	31-01-2020

CORRIGE:

a) les règles générales d'évaluation du PCG des dettes et des créances libellées en monnaies étrangères;

- **Valeur d'entrée:** Les créances et les dettes contractées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du cours de change du jour de l'opération : date de facturation en général, date de l'accord des parties, ou date de paiement en ce qui concerne les avances et acomptes reçus ou donnés.

- **Valeur au bilan:** Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et inscrites en comptabilité par correction de l'enregistrement initial en dirhams sur la base du dernier cours de change à la date d'inventaire.

Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes (valeurs " historiques") et celles résultant de la conversion à la date de l'inventaire majorent ou diminuent les montants initiaux et constituent :

- des pertes latentes dans le cas de majoration des dettes ou de minoration des créances ;
- des gains latents dans le cas de majoration des créances ou de minoration des dettes.

Ces différences ou " écarts de conversion " sont inscrits en contrepartie des variations des créances et dettes :

- à l'actif du bilan pour les pertes latentes dans les rubriques " Ecart de conversion - Actif " de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ;

- au passif du bilan pour les gains latents dans les rubriques " Ecart de conversion - Passif " du Financement Permanent et du Passif Circulant.

b)

→ **Traitement comptable :**

En application des principes de clarté et de prudence :

- il n'est pas opéré de compensation, sauf exception prévue dans le CGNC, entre gains latents et pertes latentes (les pertes et gains latents compensés par " couverture de charge " et figurant dans les rubriques " Ecart de conversion " doivent être mentionnés distinctement dans l'ETIC (A1).

- les gains latents ne sont donc pas inscrits dans les produits, car non encore réalisés ;

- les pertes latentes, représentant un risque de change à la date de l'inventaire, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges de caractère durable pour les créances et les dettes à plus d'un an d'échéance à la date du bilan, ou de provisions pour risque et charges du passif circulant pour celles à moins d'un an d'échéance à la date du bilan.

Ainsi, on peut résumer le traitement comptable ainsi:

1) A la date de facturation: enregistrement de l'opération selon de cours de change de la date de la facturation

2) A la fin d'exercice: Constatation des gains de change et des pertes de changes latents selon le cours de change de l'inventaire et constitution de provision pour pertes de change latentes en vertu du principe de prudence.

3) A la réouverture des comptes: les écritures d'écart sont contrepassées

4) A la date de règlement : constatation de la perte ou gagne de change

5) A la clôture de l'exercice : reprises des provisions constatées ou réajustement des provisions

→ **Traitement fiscal**

Les écarts de conversion–passif relatifs aux augmentations des créances et aux diminutions des dettes libellées en monnaies étrangères, ils sont évalués à la clôture de chaque exercice selon le dernier cours de change.

Les écarts constatés suite à cette évaluation sont imposables au titre de l'exercice de leur constatation.

Les écarts de conversion-actif, relatifs aux diminutions des créances et à l'augmentation des dettes, constatés suite à cette évaluation sont déductibles du résultat de l'exercice de leur constatation.

2° Ecritures au journal

➤ **Pour le client Carrefour**

3701	Diminution des créances circulantes	13 000	
3421	Clients		13 000
	Perte de change latente		
6393	Dot. aux provis. p. risques et charges financières	13 000	
4506	Provisions pour risques de changes		13 000
	Constatation de la provision		

➤ **Pour le client Amixo**

3421	Clients	5 750	
4701	Augmentations des créances circulantes		5 750
	gain de change latent		

➤ **Pour le fournisseur Jakson**

3702	Augmentations des dettes circulantes	10 642,5	
4411	Fournisseurs		10 642,5
	Perte de change latente		
6393	Dot. aux provis. p. risques et charges financières	10 642,5	
4506	Provisions pour pertes de changes		10 642,5
	Constatation de la provision		

➤ **Pour le fournisseur LCMD**

4411	Fournisseurs	6 710	
4702	Diminutions des dettes circulantes		6 710
	gain de change latent		